PME - PMI - ETI - FILIALES GROUPE

NOVANCES

AUDIT LEGAL

Des auditeurs spécialisés

> Délivrer une opinion indépendante

> Apporter de la valeur ajoutée pour améliorer le système d'information

> Apprécier l'équité des évaluations et opérations d'apport

NEXIA INTERNATIONAL

www.novances.fr

NOS PRESTATIONS

Avec plus de 330 mandats de Commissariat aux Comptes, **Novances** est un acteur significatif de l'audit légal au niveau national.

- 4 mandats EIP (sociétés cotées sur EURONEXT)
- plus de 80 mandats sur les filiales d'établissements financiers
- plus de 200 mandats sur des PME, ETI ou filiales de groupes internationaux.

Nos équipes d'audit ont un savoir-faire dans l'application des normes d'exercice professionnel qui assure à leurs clients une opinion indépendante et une signature reconnue.

La pérennité de nos intervenants, associés ou chefs de missions, garantit le professionnalisme, le dialogue avec l'entreprise et la dimension humaine de la relation.

Les interventions de nos équipes s'inscrivent dans le respect :

- de la déontologie professionnelle,
- des règles d'indépendance,
- de la confidentialité des informations

L'exécution des missions s'appuie sur :

- l'expertise technique et l'expérience des intervenants qui reçoivent une formation permanente sur les évolutions législatives et sur l'actualité professionnelle
- le dossier de contrôle informatisé ATH

NOS ATOUTS

- Pérennité des associés et des chefs de mission qui garantissent professionnalisme et échanges

NOS ENGAGEMENTS

- **Définition précise de notre mission et des honoraires**
- **Un engagement de confidentialité**
- **Le respect des délais**

La qualité des interventions et l'indépendance de l'opinion délivrée fait l'objet de contrôles à plusieurs niveaux.

Interne

- Contrôle de l'indépendance avant acceptation de la mission
- Contrôle des modalités visant au maintien de la mission
- Appréciation du niveau des intervenants dans le cadre du plan de mission
- Supervision des dossiers
- Revue indépendante des données

Externe

- Contrôle institutionnel par la CNCC et le H3C
- Contrôle qualité annuel effectué par les membres d'ATH, association technique qui regroupe 25 cabinets et 2.500 collaborateurs intervenant sur plus de 150 sociétés EIP

LE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Cette mission légale recouvre :

- la certification des comptes sociaux et consolidés selon les normes françaises ou internationales et l'émission de rapports circonstanciés.
- les missions spécifiques d'opinion et d'information

La démarche comporte plusieurs étapes :

- Prise de connaissance de l'entreprise : analyse des risques et de l'environnement pour définir le plan de mission
- Etablissement du plan de mission et de la lettre de mission et planification des interventions. Cette étape intègre les éléments ressortant de la prise de connaissance pour adapter la mission et les interventions sur le contrôle interne et sur les comptes dans une approche ciblée des risques ;
- Exécution de la mission dans le respect de la confidentialité et de la relation avec les services internes de l'entreprise
- Synthèse de la mission : cette étape est destinée à restituer aux responsables de l'entreprise la synthèse de la mission. L'objectif est d'apporter à l'entreprise de la valeur ajouté par des recommandations permettant d'améliorer son système d'information.

LE COMMISSARIAT AUX APPORTS

L'intervention d'un commissaire aux apports est requise pour un certain nombre d'opération expressément prévues par la loi:

- Le commissaire aux apports a notamment pour mission d'apprécier les méthodes d'évaluation retenues et la réalité des apports.

LE COMMISSARIAT A LA FUSION

L'intervention d'un commissaire à la fusion est requise dans les opérations de fusion entre sociétés commerciales dont les titres sont représentés par des actions ou des parts sociales.

Le commissaire à la fusion a pour mission :

- de vérifier la pertinence des valeurs des titres faisant l'objet de l'opération
- d'apprécier le rapport d'échange de titres.

LE COMMISSARIAT A LA TRANSFORMATION

L'intervention du commissaire à la transformation est requise en cas de transformation de société en société par actions.

Le commissaire à la transformation a pour mission :

- d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers
- d'attester que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social

Notre expérience en matière d'évaluation, notamment par notre participation à la direction évaluation d'ATH, notre accès à des bases de données spécialisées donnent à nos équipes les moyens techniques d'intervenir sur ces missions.

Novances publie un rapport de transparence disponible sur son site web.

Contacter **votre commissaire aux comptes** ou envoyer un mail à **contact@novances.fr** en précisant votre demande

www.**novances**.fr